

## Laboratoire d'analyse de la profession

# Les PCE et la formation

Extrait du rapport du LAP  
2015/2016

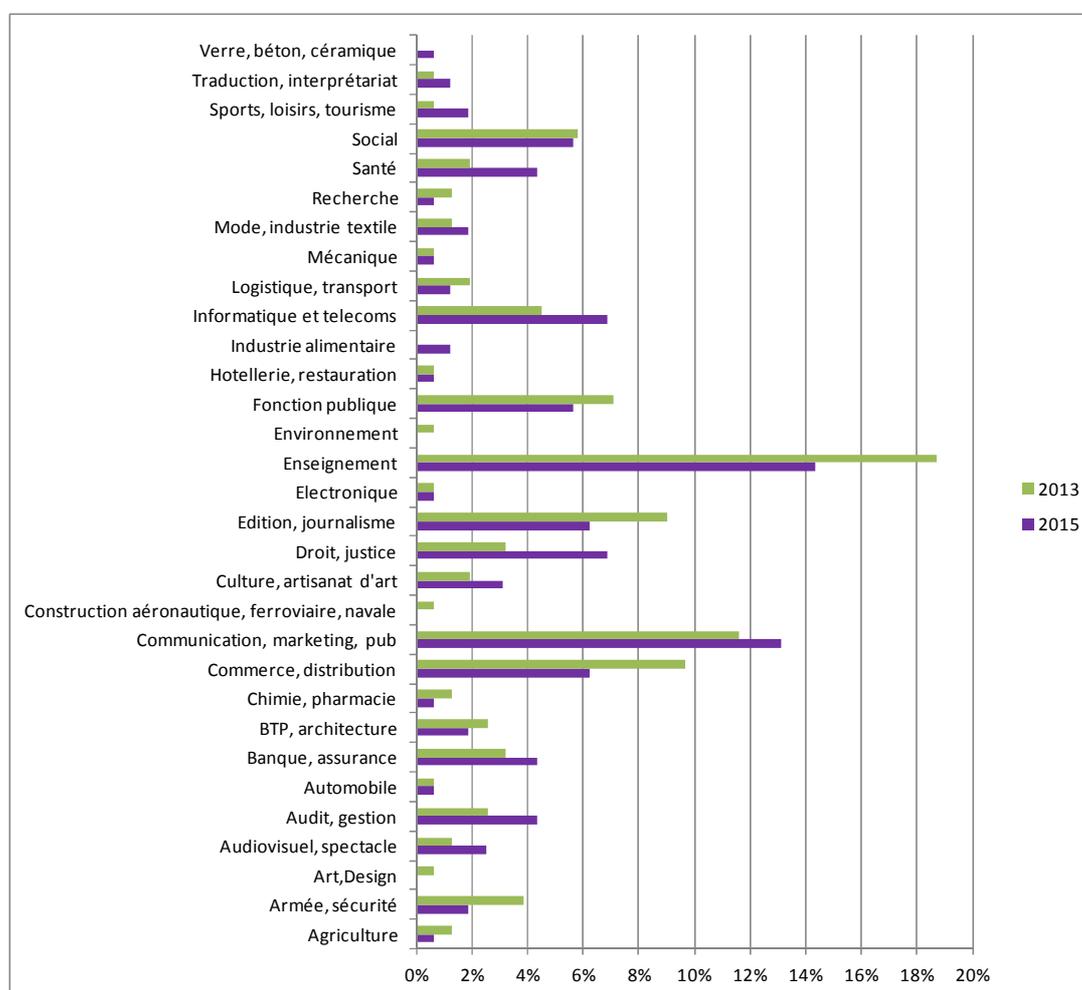
## INTRODUCTION

Le Laboratoire d'Analyse de la Profession du SNPCE a lancé fin 2015 la quatrième édition de son enquête destinée à mieux connaître la profession de prestataire et conseil en écriture (PCE).

Ce document est un extrait du rapport général de l'enquête, portant sur la partie « formation ». Le rapport général de l'enquête est disponible dans la rubrique « librairie » du site du SNPCE au prix de 10 € (7 € pour les adhérents de l'AEPF, du GREC, de Plume et Buvard et EPACA-Sud).

## LE PRESTATAIRE ET CONSEIL EN ÉCRITURE AVANT SON INSTALLATION

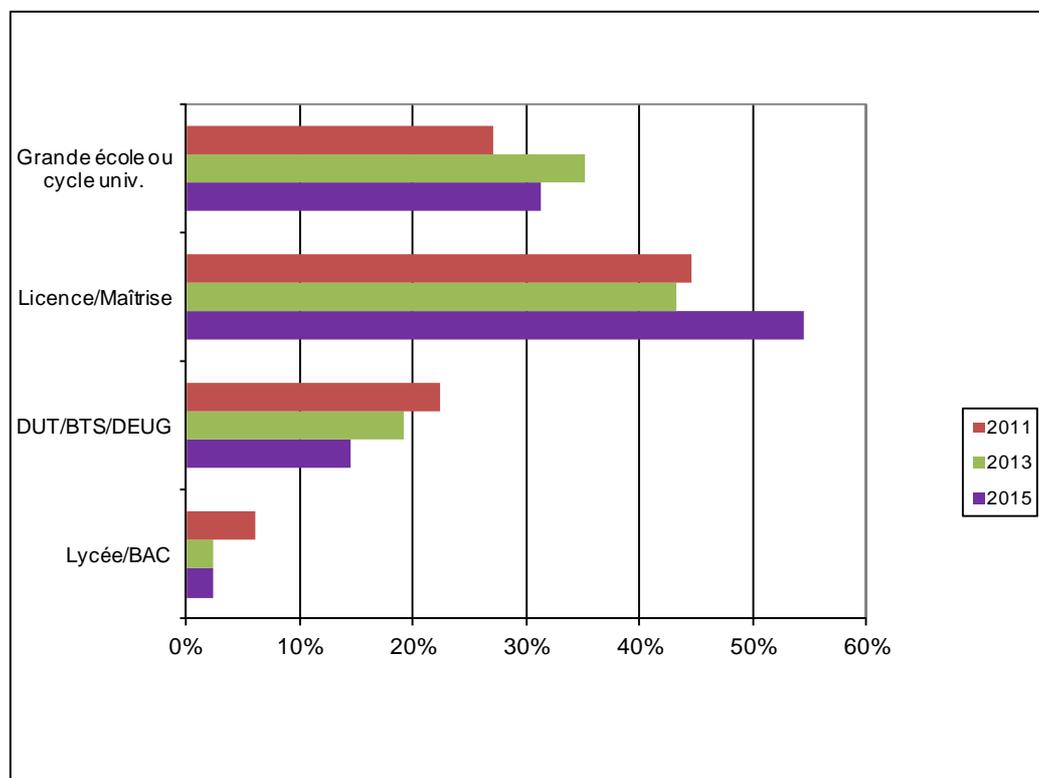
### Secteur d'activité des prestataires et conseils en écriture avant leur installation



Les secteurs d'activité antérieurs à l'installation les plus représentés en 2015 sont : l'enseignement (14 %) et la communication/marketing/publicité (13 %). Le commerce/distribution, le droit/justice, l'édition/journalisme et l'informatique/télécoms comptent chacun pour un peu plus de 6 %, la fonction

publique et le secteur social, pour un peu plus de **5 %**. Par rapport à 2013, la part des prestataires et conseils en écriture ayant exercé dans l'enseignement, l'édition/journalisme ou dans le commerce/distribution a diminué de manière notable, tandis que la part de ceux en provenance de la communication, du droit/justice ou de l'informatique/télécoms a augmenté.

## Formation initiale des prestataires et conseils en écriture

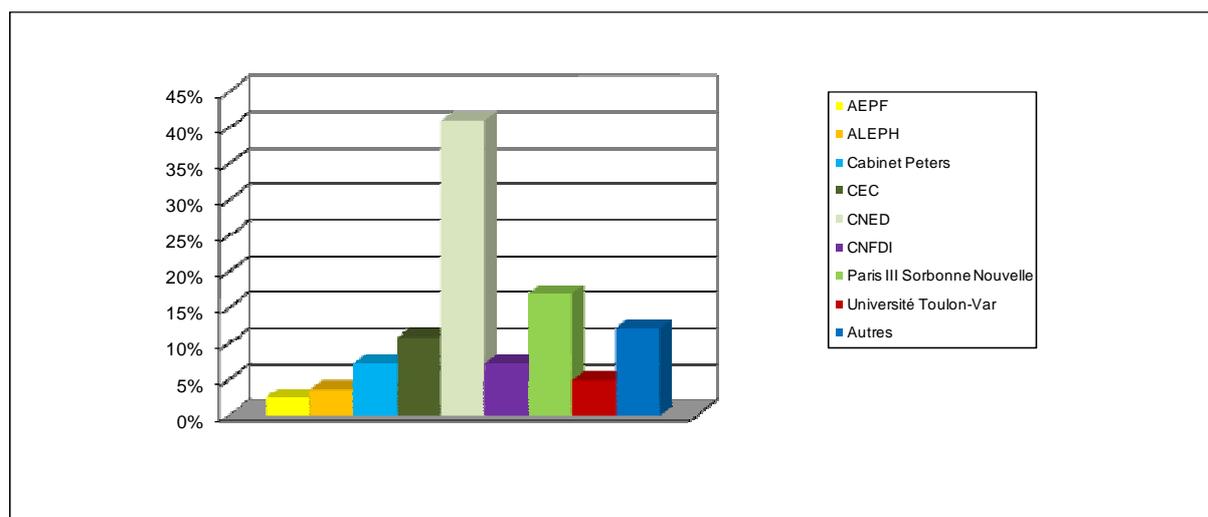


Les prestataires et conseils en écriture ont majoritairement une formation initiale au moins égale à bac + 3. Cette tendance s'affirme encore en 2015, puisque les bacs + 3 et plus représentent **89 %**, contre 78 % en 2013 et 72 % en 2011. La part des titulaires de diplômes de niveau licence ou maîtrise augmente fortement entre 2013 et 2015, de 43 % à **54 %**, tandis que celle des titulaires de diplômes bac + 5 diminue un peu, de 35 % à **31 %**.

**62 %** (44 % pour l'enquête 2013, 47 % pour les participants à l'enquête 2011) ont choisi de suivre une formation spécifique (certains en ont suivi plusieurs) pour accéder au métier de prestataire et conseil en écriture. Cette augmentation significative peut être considérée comme un signe de la professionnalisation du métier.

Ceux ayant choisi de se former ont retenu les organismes suivants :

## Formation choisie par les prestataires et conseils en écriture pour se spécialiser dans leur domaine



Même si sa représentation parmi les formations suivies est moins importante qu'en 2013, le CNED est toujours la formation majoritairement retenue, avec **41 %** contre 49 % en 2013. La licence professionnelle d'écrivain public de Paris III - Sorbonne Nouvelle, qui n'avait pas été mentionnée en 2013, représente en 2015 **17 %** des formations suivies avant l'installation. Vient ensuite le centre d'écriture et de communication, avec **11 %**, puis le Cabinet Peters et le CNFDI, avec **7 %** chacun.

### Récapitulatif des principaux organismes de formation mentionnés

Nom des organismes	Contenu des formations/Diplôme délivré
AEPF	Spécificités du métier d'écrivain public Écriture biographique
ALEPH	Écriture de création Écriture professionnelle (animation d'ateliers d'écriture, biographie, etc.)
Cabinet Peters	Réalités du métier Perfectionnement en communication écrite
Centre d'écriture et de communication	Métier de correcteur Réécriture
CNED (Centre national d'enseignement à distance)	Métier d'écrivain public
CNFDI (Centre national de formation à distance)	Métier d'écrivain public
Université du Sud Toulon-Var	Diplôme universitaire Écrivain public et auteur conseil
Université de Paris III Sorbonne Nouvelle	Licence professionnelle Conseil en écriture professionnelle et privée Écrivain public

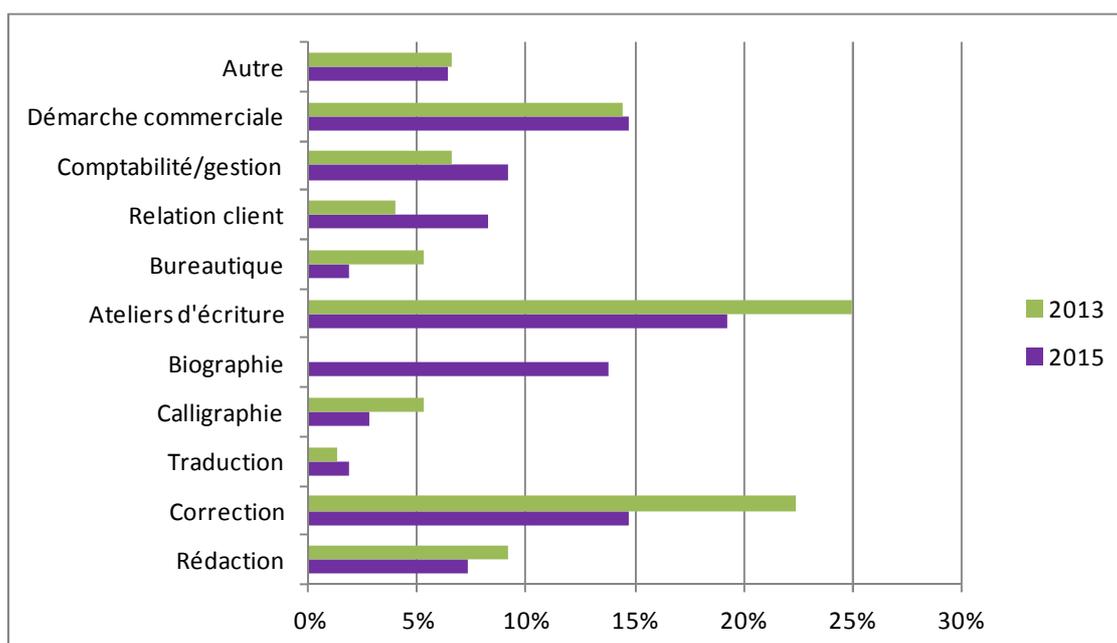
Les prestataires et conseils en écriture sont majoritairement satisfaits de la formation qu'ils ont suivie, tant concernant le contenu que l'animation elle-même. Un cursus fait cependant l'objet de critiques : le CNED. En effet, **47 %** des personnes ayant suivi cette formation n'en sont pas satisfaits. Les points faibles les plus fréquemment cités sont : une formation trop succincte, insuffisamment approfondie pour se former réellement, peu adaptée aux réalités du métier, des documents à actualiser notamment sur le plan juridique, un suivi insuffisant par les correcteurs. Ceux qui en sont satisfaits considèrent que cette formation leur a permis de confirmer leur projet d'installation et de prendre confiance en eux.

Parmi les PCE n'ayant pas suivi de formation avant l'installation, **48 %** auraient souhaité en suivre une, contre **38 %** en 2013.

**25 %** des PCE s'étant formés avant l'installation auraient souhaité également suivre une formation dans un domaine spécifique du métier avant d'exercer, contre **15 %** en 2013.

La progression entre 2013 et 2015 des souhaits de formation avant l'installation confirme le besoin de professionnalisation du métier.

### Formation souhaitée avant l'installation par les prestataires et conseils en écriture



Les formations qui auraient été les plus souhaitées avant l'installation concernent en 2015 l'animation d'ateliers d'écriture (**19 %**), la correction (**15 %**), la démarche commerciale (**15 %**) et la biographie (**14 %**). Par rapport à 2013, on note une diminution notable des souhaits concernant les ateliers d'écriture et la correction (le souhait de formation à la biographie n'était pas proposé dans l'enquête 2013). Les souhaits de formation à l'entrepreneuriat (relation client, comptabilité/gestion, démarche commerciale) progressent, avec **32 %** en 2015, contre **25 %** en 2013.

Dans la rubrique « Autre », les domaines de formation les plus cités sont l'informatique et le juridique.

## LES FORMATIONS SUIVIES DEPUIS L'INSTALLATION

### Formation suivie depuis l'installation par les prestataires et conseils en écriture

Depuis leur installation, **40 %** des PCE ont suivi une formation, contre 30 % en 2013. Le besoin en formation continue est donc de plus en plus présent chez les prestataires et conseils en écriture.

Pour **74 %** des PCE formés, ces formations ont concerné le métier lui-même : animation d'ateliers d'écriture (**24 %**), biographie (**24 %**), correction (**13 %**), certification Voltaire (**13 %**), rédaction (**13 %**), écriture pour le Web (**9 %**), formation généraliste au métier (**4 %**).

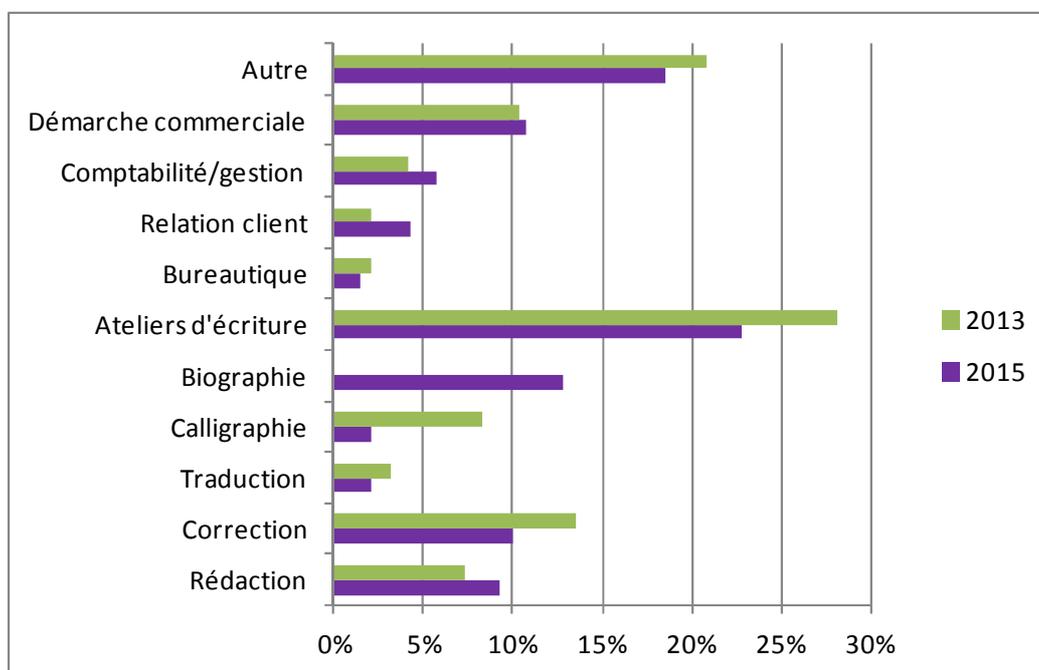
Pour les autres, la formation a souvent porté sur l'informatique, à hauteur de **44 %** (Indesign, Photoshop, Word). Les autres domaines de formation sont variés : marchés publics, gestion du temps et du stress, graphologie, etc.

**95 %** des PCE concernés ont été satisfaits de la formation suivie.

De plus, **63 %** des prestataires et conseils en écriture, contre 52 % en 2013 et 36 % en 2011, souhaitent suivre une formation à l'avenir.

## LES BESOINS EN FORMATIONS EXPRIMÉS

### Formation envisagée par les prestataires et conseils en écriture



La formation à l'animation d'ateliers d'écriture prédomine, avec **23 %** (contre 28 % en 2013), suivie des formations à la biographie pour **13 %** (réponse non proposée en 2013), la démarche commerciale (**11 %**) et la correction (**10 %**).

Dans la rubrique « Autre », les domaines de formation cités en lien avec le métier sont variés, mais concernent essentiellement l'informatique, l'orthographe, la technique rédactionnelle et le juridique.

Comme les années précédentes, il ne semble pas y avoir de préférence marquée en matière de modalités de la formation : la formation en centre de formation, pourtant contraignante pour un professionnel en activité, est a priori aussi retenue que la formation à distance.